

L'an deux mil dix-huit le seize octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du neuf octobre deux mil dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Dominique – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike

Excusés avec pouvoir : CRACOWSKI Jacques donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SIMONNET Emmanuel donne pouvoir à DAHRINGER Catherine

Madame Heike THEISOHN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

DELIBERATION N°2018_041 : FAMILLES RURALES - ASSOCIATION DE VAUVENARGUES - VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Genevieve

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement du solde de la subvention soit 9 000 € ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_042 : FAMILLES RURALES - ASSOCIATION DE VAUVENARGUES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Genevieve

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de **35 000 €** à Familles Rurales – Association de Vauvenargues au titre de l'exercice 2018 ;
- **DE DIRE** que les montants seront prélevés sur le chapitre 65 qui présente les crédits nécessaires ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs jointe en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2018_043 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Madame Geneviève AUBLETTE ne prend pas part au vote.

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions de fonctionnement telles qu'elles sont présentées ci-dessous :

Association	Montant de la subvention
Société de chasse Saint-Hubert	1 000 €
Association des Parents d'Elèves	1 000 €
Amicale des Forestiers Sapeurs de Peyrolles	400 €

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont disponibles sur le chapitre 65 du budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_044 : ACQUISITION D'OUTILLAGE TECHNIQUE DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE LOCALE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessous pour l'acquisition d'une débroussailleuse dans le cadre des obligations légales de débroussaillement ;

Charges		Produits	
Acquisition d'une débroussailleuse	20 400 €	Conseil départemental – 60 €	12 240 €
		Commune – 40 %	8 160 €
Total charges	20 400 €	Total produits	20 400 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus haute possible auprès du Département des Bouches-du-Rhône au titre du Fonds Départemental de Développement Local ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2018_045 : MOTION RELATIVE AUX MODALITES D'IMPLANTATION DES COMPTEURS LINKY

Vœu du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

La commune a reçu de nombreux témoignages de Vauvenarguais s'interrogeant sur les compteurs Linky et précisant qu'ils ne souhaitent pas qu'un compteur Linky soit installé à leur domicile.

En parallèle à ce que les associations « anti-Linky » proposent elles-mêmes, à savoir la prise de délibérations ou d'arrêtés s'opposant à l'installation des compteurs, et au regard des procédures d'annulation des actes des communes par divers tribunaux, voire le Préfet lui-même, la commune souhaite informer les services d'Enedis et faire valoir le respect du droit de la propriété et plus spécialement celui du respect de la volonté des habitants en ne se posant pas sur le terrain administratif ou judiciaire mais simplement sur celui d'une démarche respectueuse de chaque partie.

La commune demande à Enedis, par la présente motion, d'accepter le principe de ne pas poser de compteur chez les personnes qui s'y opposent.

Comme cela a été le cas pour la commune de Bayonne, la commune de Vauvenargues souhaite échanger avec Enedis pour relayer les expressions de refus des Vauvenarguais. La commune proposera par ailleurs un modèle de courrier à envoyer à Enedis par les particuliers pour exprimer le refus.

DELIBERATION N°2018_046 : REFUS DE L'INSTAURATION DE LA TAXE DE SEJOUR PAR LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VAUVENARGUES

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE S'OPPOSER** à l'instauration de la taxe de séjour de la Métropole Aix-Marseille Provence sur le territoire de la commune de Vauvenargues ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 18/10/2018 au 18/12/2018

Transmission au contrôle de légalité le 18/10/2018

Coralie BARTE

Directeur Général des Services